

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Pôle d'enseignement musical

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-François Copé

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 2 1 3 0 0 0 0 1 2

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44.b	Réalisation d'un parking de 110 places
41.a	Construction/Réhabilitation d'un pôle d'enseignement musical

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réhabilitation et extension de l'ancienne maison d'arrêt de Meaux en pôle d'enseignement musical, intégrant une administration, des salles de cours individuels, de formations, de répétitions, d'orchestre, un auditorium de 300 places, ainsi qu'un parking semi enterré à usage public

La surface considérée de la parcelle est de 7356m², accueillant l'ancienne maison d'arrêt et un parking extérieur public

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la fusion de l'Harmonie et du Conservatoire de Meaux dans l'ancienne Maison d'arrêt et sa future extension.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux aura une durée de 21 mois entre septembre 2022 et juin 2024.

Cette phase consistera en une purge intérieure de la Maison d'Arrêt de Meaux, et de la démolition du parking public aujourd'hui présent sur la parcelle.

Le reste de la parcelle considérée est vide de construction ou de végétation remarquable.

L'extension sera ensuite réalisée autour de la maison d'arrêt.

Le projet a été conçu pour limiter les démolitions d'une part, et l'étendu des constructions nouvelles d'autre part. Les mouvements d'excavations de terre seront par exemple de faible importance puisque l'essentiel du niveau de parking en rez-de-jardin se situe au niveau du terrain naturel. Ce sera particulièrement le cas en limite de propriété avec le collège Henri IV et en limite de la voirie de la rue Fatou.

Les excavations nécessaires aux fondations seront réutilisées pour mettre à niveau et rehausser l'altimétrie du parvis.

L'auditorium partiellement réalisé en ossature métallique afin de proposer un assemblage rapide et limitant l'approvisionnement en béton par voie routière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation consistera en l'accueil du public pour l'enseignement musical et la réception de public pour des représentations dans l'auditorium.

L'actuelle maison d'arrêt sera dédiée aux salles de cours individuelles dans des pièces allant de 18 à 36m², ainsi qu'à la partie administrative en rez-de-chaussée.

Une extension en rez-de-chaussée regroupera sur un étage les salles de pratique en groupe (salle d'orchestre, de répétition, de formation), et le hall d'accueil.

L'auditorium, situé à l'angle des rue Fatou et rue des Cordeliers, relié par le hall d'accueil propose un volume habillé de métal de 13m de haut, entouré par trois niveaux de circulation périphérique.

L'emprise de l'extension est répétée en rez-de-jardin pour abriter un parking public de 93 places couvertes, complété par 17 places extérieures sur la rue Fatou.

L'ensemble des dispositions acoustiques seront prises pour que l'exploitation du bâtiment, notamment l'auditorium et la salle d'orchestre ne génère pas de nuisances aux riverains. Les voiles béton, seront correctement dimensionnés, et les baies et châssis vitrés posséderont les indices d'affaiblissement acoustique suffisant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire en février 2022

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle	7356m ²
Surface Utile maison d'arrêt	1679m ²
Surface utile extension	1831m ²
Surface de plancher totale	4597m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Cordeliers et Rue Fatou à
Meaux 77100

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 88' 51" 48 Lat. 48° 96' 02" 59

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Meaux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

Réhabilitation et extension de la maison d'arrêt de Meaux en pole
d'enseignement musical et auditorium.

Le permis de construire sera déposé en février 2022

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est concerné par le PEB de Rolssy ainsi qu'un arrêté de nuisances de bruits. Le projet se situe en dehors d'une zone de bruits.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine urbain, et donc d'un site patrimonial remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une commune couverte par le PPRT et PPRI. La parcelle de projet est en dehors du PPRT. La parcelle de projet est partiellement impactée par la zone verte du PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1620 mètres de la zone Natura 2000 "Boucles de la Marne"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excavations nécessaires aux fondations seront en partie réutilisées pour la mise à niveau de l'altimétrie du parvis. Une partie cependant sera excédentaire et devra être évacuée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa phase chantier, le projet engendrera un trafic lié au livraison de matériaux et matières premières. En exploitation, le parking de 110 places engendrera un trafic associé comparable au parking actuel. Les nuisances seront cependant moindre dans la mesure où 93 places seront associées à la partie couverte du parc de stationnement. Sa disposition sous le futur bâtiment limitera en effet la propagation sonore.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier produira des nuisances sonores, limitées cependant par une conception favorisant de faibles mouvements de terre, et des assemblages métalliques type sec. L'exploitation du parking n'engendrera pas de nuisances supplémentaires vis-à-vis du parking existant, et les volumes bâtis seront conçu pour empêcher la diffusion sonore vers les riverains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, a été visé par les services ABF du département lors du concours, de l'esquisse et l'APS afin d'assurer son intégration dans son environnement urbain. Par ailleurs le CAUE a été associé au concours de maîtrise d'œuvre pour la désignation du lauréat, au cours duquel les grands principes architecturaux ont été explicités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (détaillée)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de sa surface inférieure à 5000m² de SDP, et de son implantation en centre urbain sur une parcelle déjà occupée par une construction conservée et un parking en enrobé, une évaluation environnementale sur ce projet ne semble pas nécessaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou péllionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

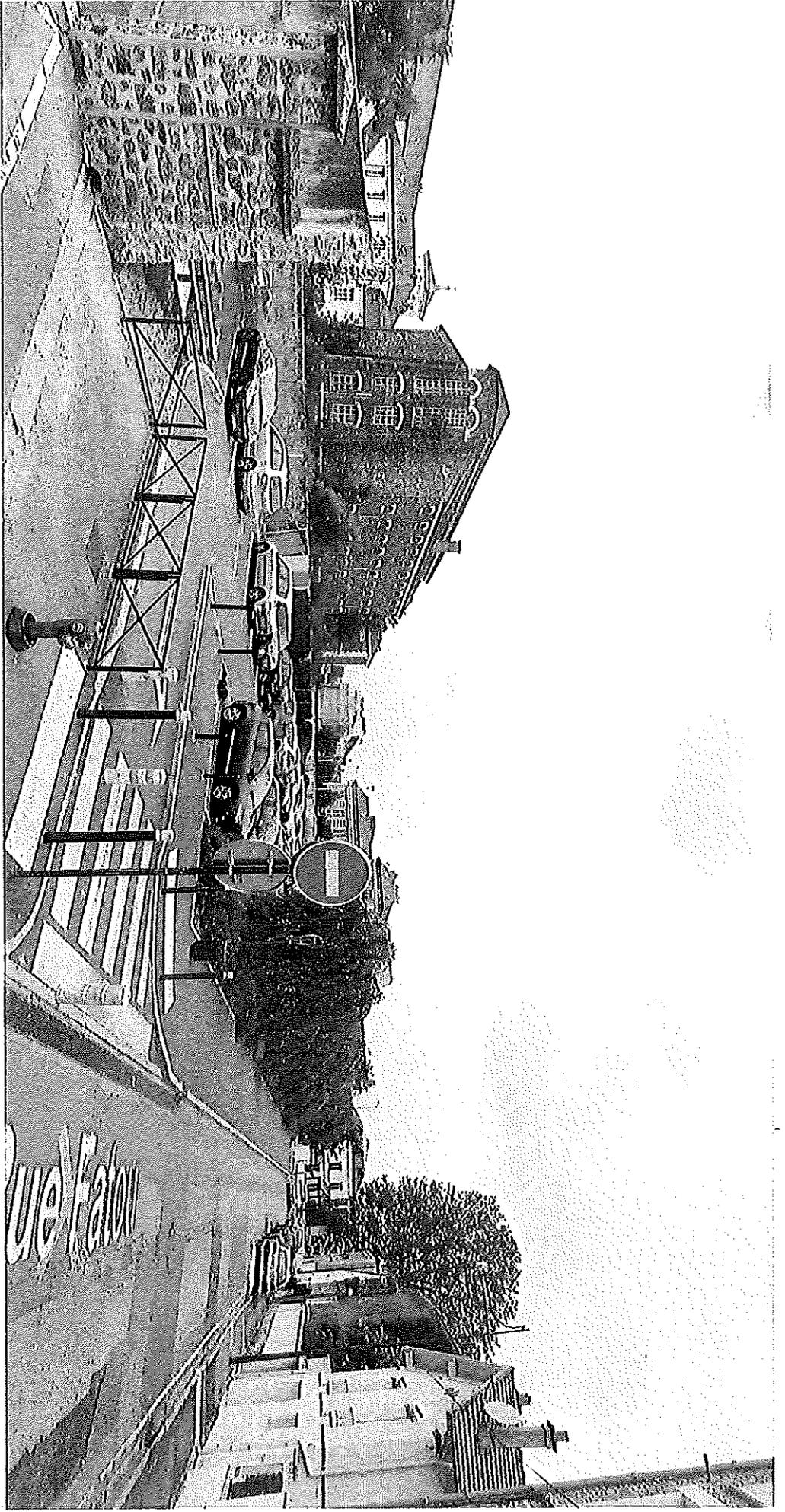
LEAUX

le,

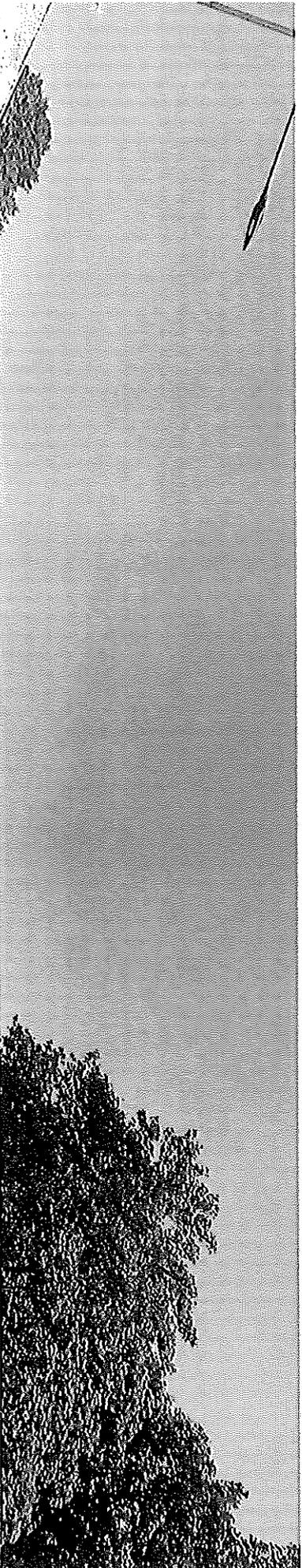
15 Février 2022

Signature



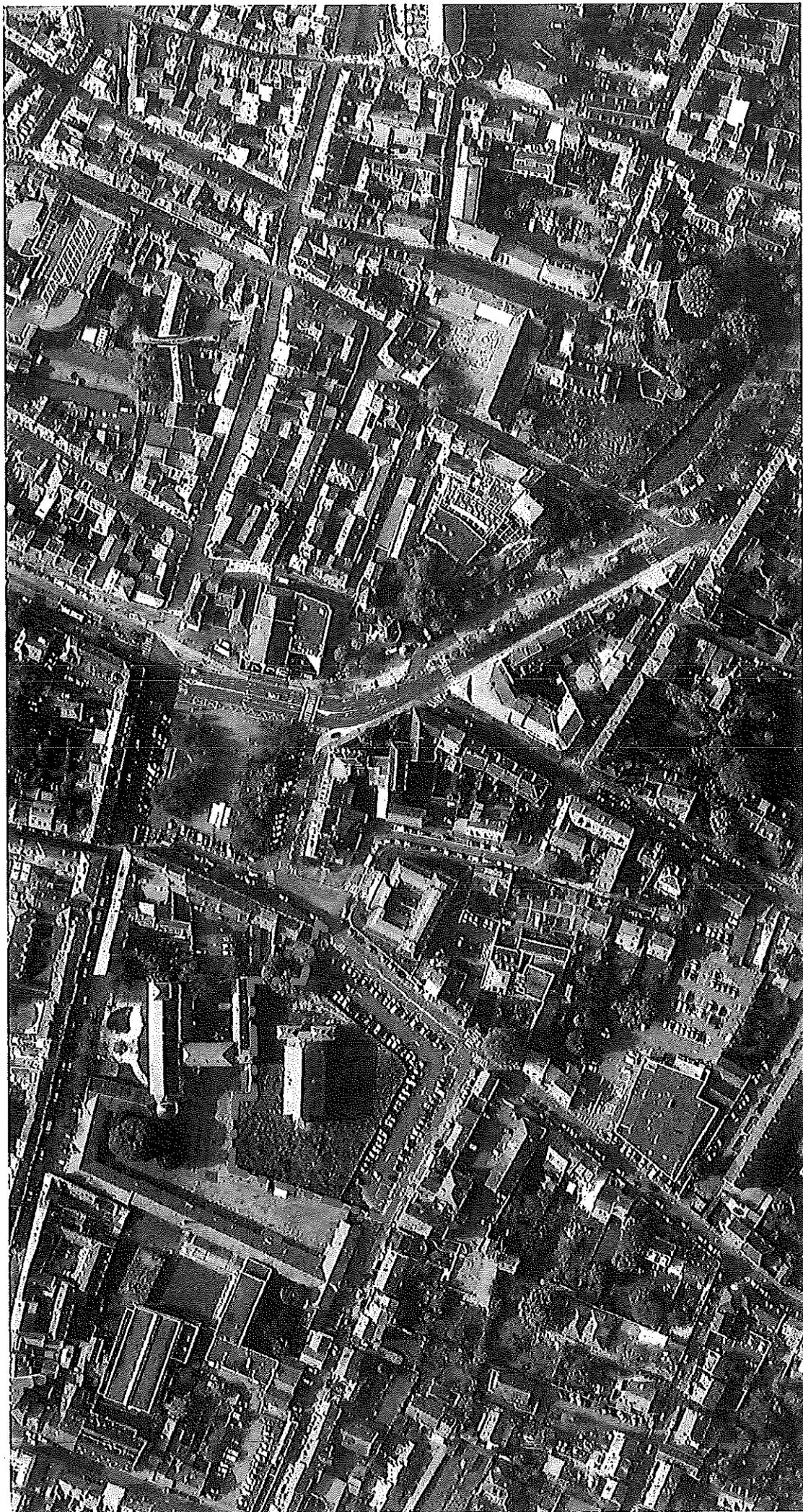


Vue 01 - Depuis la rue Fatou - Juin 2021



Pla







site de projet

Zone Natura 2000 "Boucl
de la Mame"



PLAN SATELLITE DE LOCALISATION



1. VUE SUR LA MAISON D'ARRET



2. VUE SUR RUE DES CORDELIERS



3. VUE SUR ÉGLISE SAINT-NICOLAS DEPUIS LE SITE



PLAN SATELLITE DE LOCALISATION



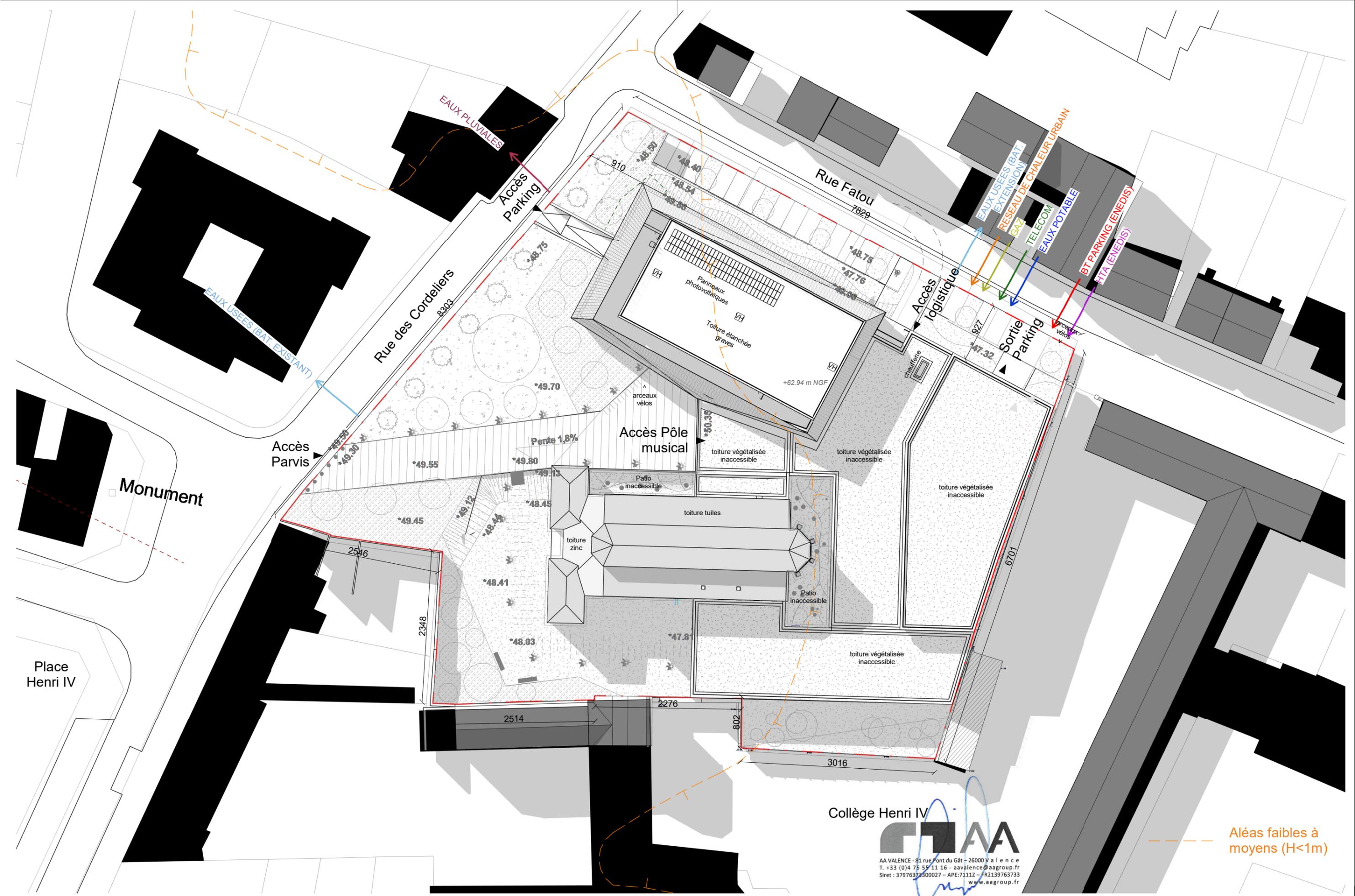
1. VUE SUR LA RUE FATOU DEPUIS LE SITE



2. VUE SUR MAISON D'ARRET DEPUIS RUE DES CORDELIERS



3. VUE DE PUIS CROISEMENT RUE FATOU/ RUE DES COERDELIERS

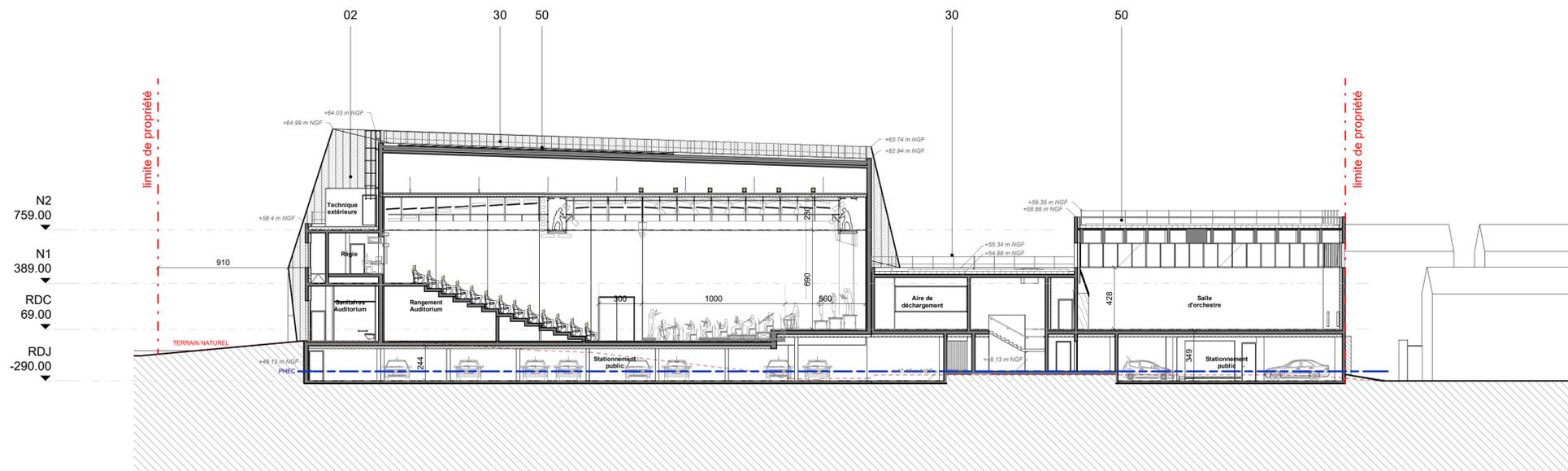


Collège Henri IV

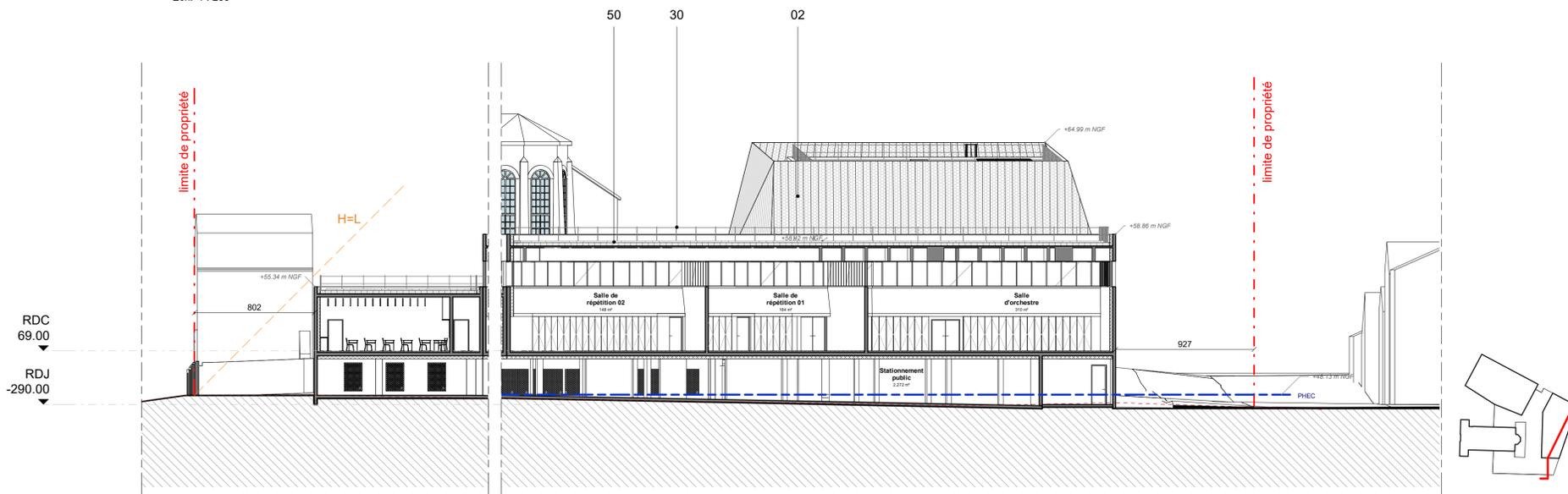


AA VALENCE - 81 rue Pont du Gât - 26000 Valence
 T. +33 (0)4 75 55 11 16 - aavalence@aagroup.fr
 Siret : 37976373300027 - APE:7111Z - FR2139763733
 www.aagroup.fr

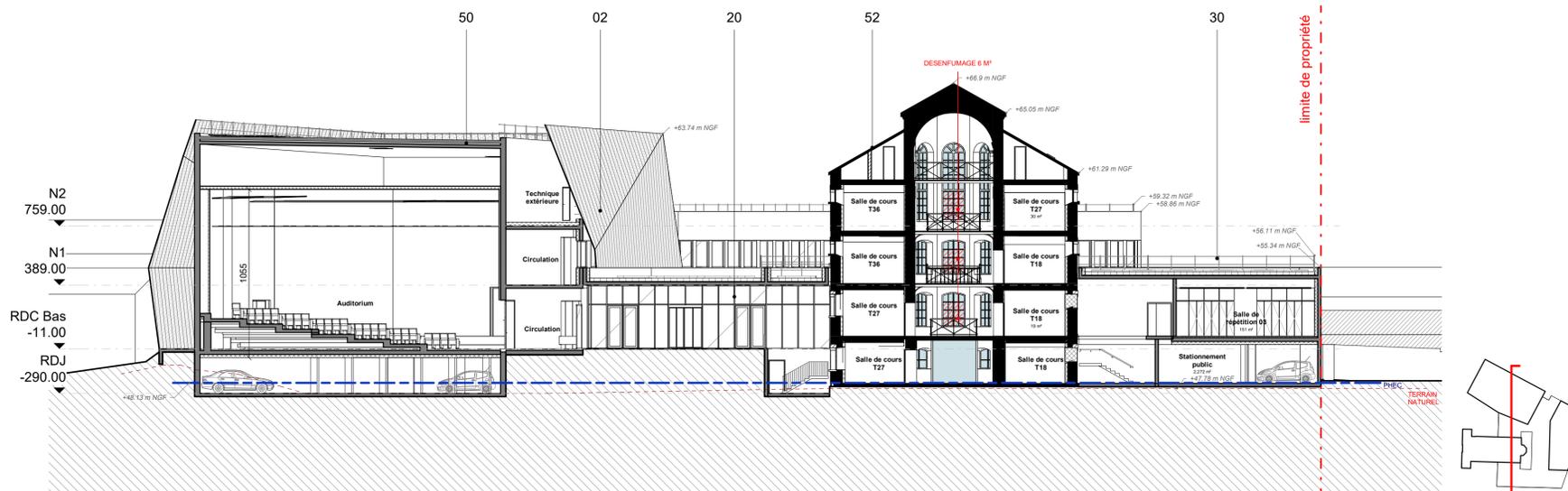
Aléas faibles à moyens (H<1m)



Coupe Longitudinale Auditorium
Ech. 1 : 200



COUPE LONGITUDINALE
Ech. 1 : 200



Coupe Transversale Auditorium
Ech. 1 : 200

01. Voile béton teinte claire
02. Cassette aluminium perforée teinte Pristine Covos
10. Mur maçonné existant
11. Béton ton pierre dito existant
12. Mur mitoyen existant (hors projet)
20. Mur rideau raidisseur aluminium teinte claire
21. Chassis aluminium teinte claire
22. Menuiserie dito existant (50x90)
23. Menuiserie à intérêt patrimoniale fort, conservation des dimensions, lambrequins, linteaux
24. Menuiserie modifiée (50x150)
25. Menuiserie avec vitrage opalescent
26. Porte créée dito existante
30. Garde corps technique métallique
32. Portail barreaudage métallique
40. Végétation basse
50. Toiture terrasse inaccessible
51. Toiture tuile mécanique à emboîtement renouée

MEAUX POLE MUSICAL

Rue des Cordeliers / Rue Fatou

CREATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX
Place de l'hôtel de ville - BP 127
77107 MEAUX Cedex
01.60.09.88.31



ECONOMISTE

CYPRUM
Sébastien MARCHI
119 avenue de Saxe - 69003 LYON
04.75.53.75.10 / 06.14.26.88.59
sebastien.marchi@cyprum.fr



MOE / ARCHITECTE

AA GROUP
Caroline FAURE / Matthieu SABATIER / Baptiste EGEA
81, rue Pont du Car - 26000 VALENCE
04.75.55.11.16



BET FLUIDES / THERMIQUE

ELITHIS
Cécile Chaltron
10 Boulevard de Champagne - 21000 DIJON
03.80.43.52.02 / 06.14.99.66.31
cecile.chaltron@elithis.fr



BE ACOUSTIQUE

ACOUSTIQUE FRANCE
Laurent DELÉY
2 rue Roger Lagrange 71100 CHALON SURSAONE
03.85.48.82.81
acooustique.france@wanadoo.fr

BET STRUCTURE

SYNAPSE
Mohamed Anzar
160 Bis Rue de Paris
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
01.49.09.43.92 / 06.72.48.13.87
m.ansar@synapse-construction.com



BE PAYSAGE

ATELIER GEO-CONCEPT
Alexandre PERRUSSON
12 avenue Lantierne 78340 Les Clayes sous-bois
01.89.73.67.15
www.atelier-geoconcept.fr

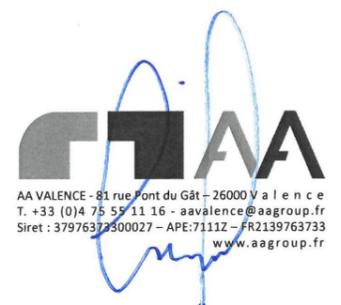
BUREAU DE CONTRÔLE

ALPES CONTRÔLES
Jean-Pierre SCHWARZ
19 rue Jean Berthel - 26000 VALENCE
04.75.82.80.34 / 07.86.38.31.19
schwarz@alpes-contrôles.fr



COUPES

NUMERO D'AFFAIRE	REALISE PAR	PHASE	N° DE FEUILLE	ECHELLE	DATE	INDICE
20015	AAGROUP	PC	PC3	Comme indiqué	Février 2022	



NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET

L'insertion dans le site

Situé au cœur de Meaux, l'ancienne prison est un bâtiment emblématique de la ville de par son histoire et son architecture. Il convient donc de la valoriser en la transformant en un lieu attractif et convivial. Par ailleurs, un auditorium est un véritable monument dans une ville, un volume imposant et sculptural.

Nous avons choisi de composer avec ces deux édifices : l'ancienne prison et l'auditorium. Créer un équilibre entre les deux en les valorisant au milieu d'un parc de verdure.

Ces deux monuments dialoguent et se respectent, ils dessinent tout naturellement le parvis qui s'insère au milieu comme un cheminement évident et attrayant. Positionner une entrée en front de rue, ou devant l'ancienne prison ne permettrait pas une telle mise en valeur.

Les enjeux

La composition de notre projet permet de répondre aux attentes les plus évidentes :

- La création d'un parc de verdure largement ouvert sur la ville
- Un volume architectural (auditorium) constituant un véritable signal depuis la place Henri IV
- Un parvis aérien inséré entre les deux monuments du site, constituant un cheminement à travers le parc et permettant de découvrir les différentes architectures composant l'équipement

Parti pris architectural

Le parvis et le parc participent mutuellement à leurs usages respectifs. Le parvis, très minéral est en connexion directe avec la rue des Cordeliers et la place Henri IV. Il traverse le parc qui entoure le pôle musical. Non seulement il constitue le tapis d'entrée au pôle musical mais il permet également des accès au parc et notamment à la frange végétale aménagée au sud de l'ancienne prison.

Implantation

Trois accès desservent la cité de la musique :

- L'entrée principale matérialisée par le parvis donnant sur le hall
- l'accès au parking public situé rue des Cordeliers sous l'auditorium, complété par une sortie rue Fatou
- L'aire de service permettant un accès technique, mutualisée avec la sortie parking

Cette dernière est accessible depuis la rue Fatou à l'arrière de l'auditorium. Dimensionnée pour l'accès de poids lourds 19 tonnes, elle est pourvue d'un monte-charge permettant de retrouver le niveau du quai de plain-pied avec la scène.

Fonctionnement

L'entrée principale de la cité, accessible depuis le parvis, est largement dimensionnée. Elle offre une direction claire sur le hall tout en transparence. Largement vitré, ce dernier est le point de rotule vers les différentes fonctionnalités de l'équipement: l'auditorium à gauche, les salles communes en face, les salles de cours individuelles dans la maison d'arrêt à droite.

Par ailleurs, une cafétéria en son centre, offrant des assises entre les différentes altimétries du projet contribue à l'animation et l'attraction de cet espace d'accueil. Un comptoir animé par le personnel du secrétariat permet d'orienter les usagers découvrant l'équipement.

L'accès à l'école de musique aboutit dans une grande et large rue intérieure nord-sud desservant les principales zones fonctionnelles de l'école. Inondée de lumière par un patio adossé au chevet de l'ancienne prison, elle relie l'arrière scène de l'auditorium, longe les grandes salles de répétition et aboutit aux salles de formation musicale. A l'extrémité de la frange Sud, l'extension est reliée de plain-pied à la maison d'arrêt.

L'ancienne prison reçoit l'administration au RDC et l'ensemble des salles de cour individuelles aux autres niveaux

De conception bioclimatique, le pôle musical est inondé de lumière naturelle contribuant ainsi à la convivialité du lieu. Les murs sont de teinte claire, les sols unis, les menuiseries aluminium d'aspect clair, la nef toute de blanc vêtue et décorée sur sa voûte d'une fresque d'un artiste local contraste avec le revêtement sombre et segmenté de l'auditorium. Une ambiance vivante, musicale, conviviale, qui répond subtilement à la monumentalité extérieure de l'auditorium et l'ancienne prison.



Le parvis



La nef



Le hall principal



Notice paysagère

Une partie de l'extension du projet prend place sur le parking aérien existant, Le futur pôle d'enseignement musical s'intégrera sur le site de l'ancienne prison, compris entre la rue des Cordeliers et la rue Fatou. Il regroupe une dizaine de parcelles cadastrales, pour une surface totale de 7500 m² environ. Le présent document dévoile la notice paysagère pour l'aménagement des espaces extérieurs du projet.

Conformément aux ambitions du Maître d'Ouvrage, l'élément naturel végétal restera prédominant, tout en affirmant une ambition environnementale.

Les aménagements des abords du bâtiment seront mis en avant avec une dominante végétale privilégiant la biodiversité, comme pour l'aménagement des espaces publics du quartier (Place Henri IV végétalisée, à proximité du projet). Nous créerons des continuités naturelles durables entre les espaces publics et les espaces privés. Ainsi, la nature et la biodiversité pourront être mise en exergue. Ce développement permettra d'améliorer significativement la biodiversité au sein même du quartier et de renforcer les équilibres écologiques.

Les essences végétales seront diversifiées et adaptées aux milieux de la région parisienne. Les trames végétales à l'intérieur du projet seront en continuité naturelle afin de favoriser la biodiversité.

Le Pôle d'enseignement musical sera le nouveau poumon vert du quartier, qui créera un nouveau maillage d'espaces avec une végétation adaptée, mellifère et respectueuse de l'environnement.

Les toitures végétales deviennent également un véritable enjeu majeur et un atout à développer pour le futur bâtiment.

En fonction des besoins et usages, les toitures deviendront des espaces à part entière. Certaines permettront d'accroître la biodiversité, en créant des zones refuges pour les insectes (prairie fleurie) et la micro-faune locale.

Le but est simple, il faut ramener la nature en ville, développer une canopée urbaine végétale.

Les ambiances paysagères des extérieurs se feront en harmonie avec les typologies architecturales des bâtiments, afin de créer une unité d'aménagement et un concept général entre le bâtiment et ses abords.

À l'échelle du projet, l'accent sera mis pour accroître la faune et flore du quartier. Ceci permettra de réintroduire la nature et la biodiversité au coeur des espaces verts qualitatifs. Pour cela, il sera mis en place une végétation diversifiée avec la création d'espaces plantés spécifiques.

Nous privilégierons l'implantation d'alignements arborés, de haies, de massifs fleuris, et des surfaces de pelouse, afin d'assurer une variété remarquable d'espaces végétalisés qualitatifs. Des arbres et des arbustes porteurs de baies assureront la nourriture de nombreux oiseaux, mais aussi des espèces comestibles et aromatiques pour les élèves et visiteurs. Une distribution soignée des périodes de floraison au fil des saisons, permettra d'allonger la période de pollinisation et d'augmenter la présence d'insectes pollinisateurs en ville. On favorisera la mise en place de nichoirs et d'hôtels à insectes.

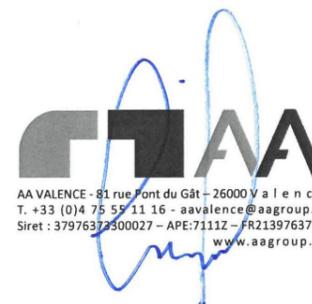
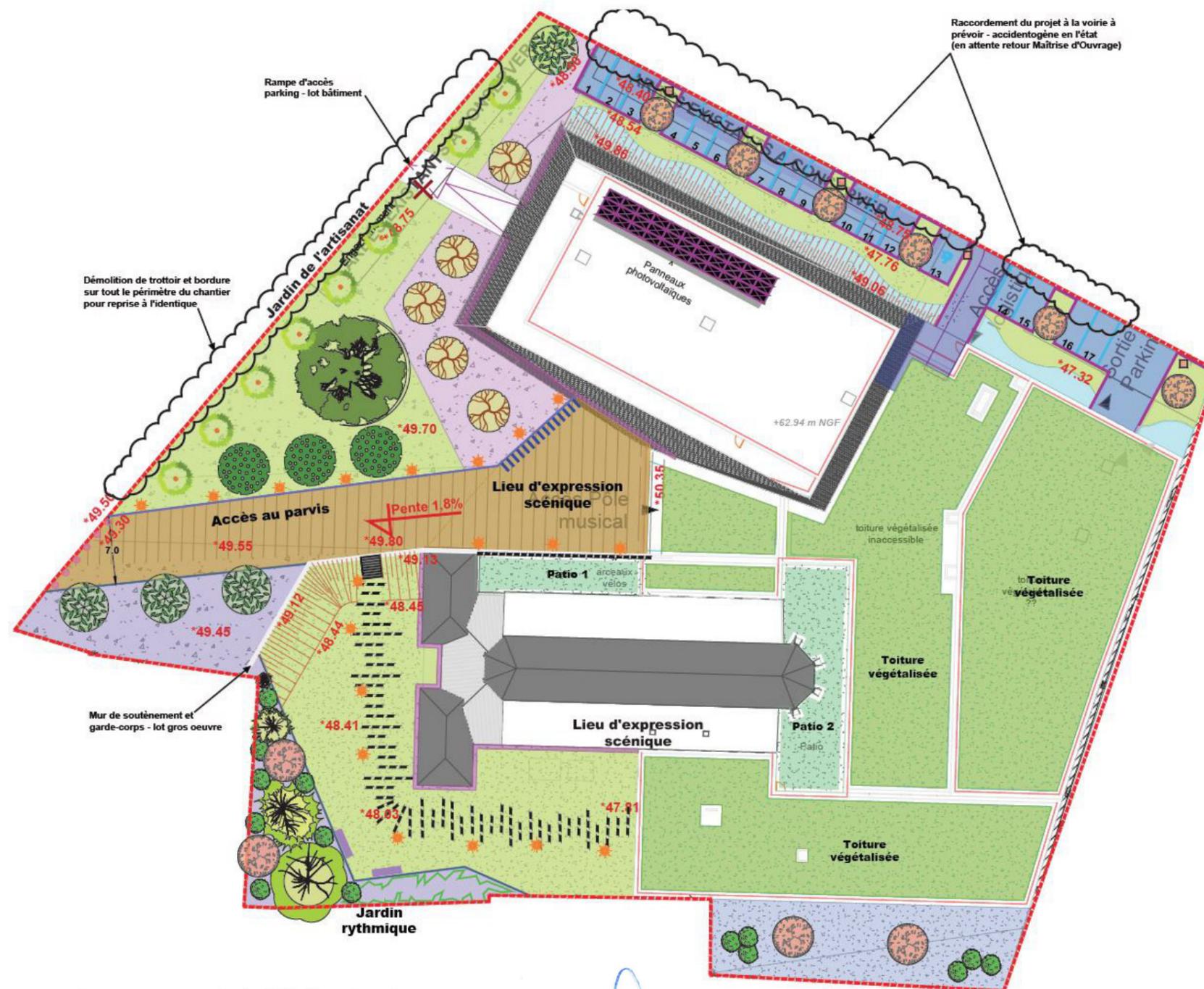
Pour l'aménagement des espaces, nous mettrons en place quatre strates de végétation :

- Strates arborées
- Strates arbustives
- Strates buissonnantes
- Strates herbacées.

Le choix du végétal sera orienté par des critères à conscience écologique et de facilité d'entretien.

Vous découvrirez ci-après l'aménagement des extérieurs du Pôle d'Enseignement musical.

Plan paysager



ASPECT REGLEMENTAIRE

La zone de projet regroupe les parcelles 1108, 1107, 652, 653, 654, 645, 646, 647, 955, 956, 957, 958.

La parcelle 652 intègre notamment l'ancienne maison d'arrêt de Meaux. Cet édifice est conservé et réhabilité dans le cadre de la création de la cité de la musique Simone Veil, objet de cette demande de permis de construire.

Article UA.4 - Desserte par les réseaux

Les branchements réseaux de la maison d'arrêt sont conservés sur la rue des Cordeliers. Ils sont complétés rue Fatou pour les nécessités de l'extension en gaz, électricité, télécom, eau potable et éventuel réseau de charleur urbain. Leur implantation est précisée sur la pièce PC2.

Article UA.7 - Implantations des constructions par rapport aux limites séparatives

Le projet respecte les dispositions établies dans l'article UA.7, en proposant une édification en limite de propriété pour la façade Est, complété par des vitrages opaques en partie haute.

La façade Sud est en partie en retrait de 8m, avec une hauteur de 7.25m. L'autre partie est accolée en limite parcellaire.

Les autres façades sont édifiées à au moins 8m de la limite parcellaire, en respectant la règle H=L pour celle proposant des ouvrants principaux.

Article UA.9 - Emprise au sol

Dans les secteurs concernés par le PPRI (Plan n° 8-3), les possibilités maximales d'emprise au sol devront être appréciées en fonction des dispositions réglementaires de la zone concernée.

Dans les autres secteurs, il n'est pas fixé de règles

Article UA.12 - Stationnement

Le nombre de places de stationnement a été déterminé en fonction de la capacité d'accueil, de l'offre en matière de transports collectifs, ainsi que des possibilités de stationnement public offertes à proximité directe du projet.

Chaque emplacement répond aux caractéristiques minimales suivantes :

- longueur : 5,00 mètres
- largeur : 2,30 mètres
- dégagement orthogonal : 5,50 mètres

Le parc de stationnement comporte 93 places couvertes sous l'extension du projet, dont 4 accessibles, et 17 places extérieures donnant sur la rue Fatou, dont 1 accessible.

Le stationnement vélo a été prévu sur le parvis en extérieur, complété par un local fermé au rez-de-jardin.

Article UA.13 - Espaces libre et plantations

Une partie de l'extension du projet prend place sur le parking aérien existant, comportant 18 arbres placés en bordure de limite parcellaire. Ces derniers seront placés en pépinière préalablement au commencement du chantier et seront soit replantés sur place, soit remplacés dans un nombre équivalent sur site.

Le projet comportant une aire de stationnement de plus de 4 emplacements (17 au totale) propose un plan paysager adapté.

Les aires de stationnement non couvertes comportant plus de 4 emplacements doivent être plantées à hauteur d'un arbre tous les 3 emplacements.

PPRI

La parcelle est partiellement impacté par une zone PPRI d'aléas faible à moyen. La maison d'arrêt se situe hors de cette zone.

Le niveau de PHEC est situé à une altimétrie de 48.13m NGF. L'ensemble des surfaces habitable et technique sont situées au-dessus de cette cote.

Le parc de stationnement, dans sa afrange près de la rue Fatou est inférieure à cette cote pour rejoindre le niveau naturel de la rue.

Formulaire d'examen au cas par cas

La demande d'examen au cas par cas est aujourd'hui en cours auprès de la DRIEA sous la référence F01122P0035. Elle sera versée au dossier à réception.

